



Bon à savoir à quelques semaines de Noël et du Nouvel an, périodes traditionnellement chargées en accidents en tout genre. Dans le cadre de la permanence des soins médicaux, les établissements hospitaliers privés des Pays de la Loire prennent en charge toutes les urgences, pour un coût moins élevé qu'à l'hôpital public. Et quand ils ne disposent pas d'un service intégré, ils assurent leurs missions d'urgences par le biais de conventions signées avec le service d'urgence proche de leur structure.

Depuis 1998, les médecins de ville ne sont plus tenus de faire des gardes, en particulier le week-end et les jours fériés. C'est ce qui a signé la révolution des urgences, selon les Docteurs Danielle Yatim et Laurent Vilain, respectivement responsable médicale des urgences des Nouvelles cliniques nantaises (NCN) et directeur du service des urgences de la Clinique St Charles à La Roche-sur-Yon. La fréquentation des urgences publiques et privées a ainsi doublé en dix ans et s'accroît près de 6 % par an depuis 2006.

Petits et grands bobos : proximité et accessibilité pour tous Comme c'est le cas dans le public, les patients traités dans les services d'urgences des établissements privés ligériens peuvent soit se présenter spontanément, soit être envoyés par un médecin, soit être orientés par le service de régulation du SAMU (15). Toutefois, pour une prise en charge optimale, dans la mesure du possible un recours au médecin traitant, au médecin de garde, à SOS médecin ou au centre 15 est préférable, car il permet un pré-diagnostic opportun. La visite directe aux urgences reste néanmoins importante à certaines périodes de l'année, comme à Noël et à la St Sylvestre, qui sont l'occasion de nombreux déplacements, de quelques abus, de maladroites, mais également d'heureux événements.

Une équipe à pied d'oeuvre, quelle que soit la période de l'année

La prise en charge des patients aux urgences des cliniques et hôpitaux privés des Pays de la Loire est constante d'un bout à l'autre de l'année, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Par ailleurs, chaque établissement est organisé pour faire face à des événements exceptionnels et la période des fêtes en est un. Les praticiens des spécialités représentées

dans chaque établissement (maternité, ophtalmologie, traumatologie, orthopédie, chirurgie de la main...) assurent une astreinte quotidienne et, tout comme le personnel médical et paramédical, ils s'adaptent au flux des urgences pour s'occuper des patients dans les meilleures conditions. Hors périodes de pointe, le temps d'attente aux urgences est inférieur à 1h15. Toutefois, comme à l'hôpital public, la règle du premier arrivé-premier servi ne s'applique pas. Seule compte l'état de la personne qui se présente.

Des relations personnalisées et des coopérations entre établissements

Bien souvent, le choix des urgences privées est lié à la personnalisation de la relation, en particulier en zone rurale. Les patients connaissent le nom du médecin qui les reçoit et savent qu'ils pourront revenir en consultation par la suite si nécessaire. De plus, les 6 services ligériens intégrés (voir carte) disposent tous de zones de surveillance et d'unités d'hospitalisation de courte durée (UHCD). Lorsque l'hôpital public local est le seul à disposer d'un service d'urgences, des contrats relais public-privé sont passés. Au Pôle Santé Sud du Mans (CMCM) des conventions ont été signées avec le Centre hospitalier pour le partage des astreintes en stomatologie et en chirurgie maxillo-faciale, et pour le partage des gardes dans les domaines de la cardiologie interventionnelle, des défibrillateurs cardiaques implantables et des stimulateurs triple chambre. A La Rochesur-Yon, la clinique St Charles a signé un relais avec l'hôpital psychiatrique de la ville. Dans le Maine-et-Loire, la collaboration entre services s'écrit sur le mode privé-privé, sur la base d'une convention entre le service d'urgence de la clinique de l'Anjou à Angers et la clinique St Joseph à Trélazé, où une garde est assurée au service de cardiologie. Ce type d'échanges se fait toujours dans l'intérêt des patients. Une nécessité dans les Pays de la Loire où une personne sur quatre est hospitalisée après un passage aux urgences, contre 21 % en moyenne en France, et où le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter en raison de l'accroissement de l'espérance de vie.

23 euros la visite aux Urgences privées : moins cher que dans le public Le Diplôme d'Etudes Spécialisé Complémentaire (DESC), créé en 2007, confèrera bientôt aux nouvelles générations d'urgentistes le statut de spécialiste, qu'ils décident d'exercer dans le public ou dans le privé. En attendant, les médecins urgentistes du privé sont considérés comme des généralistes, contrairement à ceux du public, qui ont déjà le statut de spécialistes. De ce fait, une visite aux urgences privées ne coûte que 23 euros, avec une revalorisation le dimanche, la nuit et pour les actes spécifiques conformes aux cotations classiques, le dépassement d'honoraires étant prohibé.

Ce qu'il faut avoir sur soi en arrivant aux Urgences...

Un accident, un malaise, une naissance à Noël ou dans la nuit de la St Sylvestre précipitent bien souvent une visite aux urgences. Pour que la prise en charge se fasse dans les meilleures conditions, deux types de documents sont nécessaires :

- o documents administratifs : papiers d'identité (carte d'identité, passeport...), carte vitale, carte de mutuelle ou carte de CMU ;
- o documents médicaux susceptibles d'améliorer la connaissance du passé médical du patient : traitements en cours, courriers médicaux, livret de surveillance du diabète, livret de surveillance d'un traitement anticoagulant, etc.